

1
Séance du mercredi 15 7bre 1915.

—
Présidence de M. Peytral.

—
La séance est ouverte à 5 heures 1/2.

Sont présents: M. M. Aimond, Barbier, Bianvisage, Lucien Cornet, Chastenet, Doumer, Guvès, Jeanneney, Millès-Lacroix, Pelitjean, Stieg, Gouron.

M. Ribot, ministre des finances, est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui donne la parole.

M. le ministre fait connaître à la commission qu'il a demandé à représenter devant elle pour l'entretenir du projet de loi sur les douzièmes provisoires du quatrième trimestre de l'exercice 1915 et lui faire un exposé sommaire de la situation financière actuelle.

En ce qui concerne les douzièmes provisoires qui seront probablement votés à la Chambre le 23 7bre, M. le ministre demande à la commission de vouloir bien les examiner avec célérité, de manière à ce qu'ils puissent

votés par le Sénat avant le 30 Dec. mois.

no. le rapporteur général lui répond que la commission fera en sorte de les faire voter le mardi 28 7^{bre} prochain, après avoir entendu sur les crédits de la guerre no. le ministre et les quatre sous-secrétaires d'Etat de son Département.

no. le ministre expose les conditions dans lesquelles il a opéré la liquidation générale de la bourse de Paris et entre dans tous les détails de cette opération, ne voulant pas, ajoute-t-il, se soustraire au contrôle des deux Chambres.

no. le rapporteur général lui demande, ainsi que no. le Président, de vouloir bien faire rédiger une note sur cette liquidation, laquelle sera donnée à la Presse.

no. le ministre répond que la note est faite et sera envoyée ce soir au journal le Temps.

à l'autre côté, dit-il, je ne viens pas demander à la commission de me couvrir pour d'autres opérations que j'ai l'intention de faire, mais par déférence pour elle, je tiens à les lui faire connaître ne voulant en aucune façon me soustraire au contrôle des deux Chambres (l'approbation).

3
 M. le ministre entre alors dans le détail des mesures (dont quelques unes doivent rester confidentielles) qu'il compte prendre d'ici à la fin de l'année et dont la principale sera l'emprunt qu'il se propose de lancer.

Il fait connaître ensuite à la commission qu'il déposera demain sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi relatif à la fixation des dates d'expiration des pensions.

À la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Rimond, Chassagnat, Doumer et Jacques Cornet sur les diverses mesures dont vient de leur parler le ministre des finances, M. le Président prend la parole à son tour et insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à solutionner le plus tôt possible la question des moratoires, sauf pour les mobilisés.

M. le ministre prend acte de cette observation et se retire.

La séance est levée à 7 heures.